

Madagascar : Survol hebdomadaire de la presse francophone n°35 (du 30 août au 5 septembre 2010)

La crise politique

Un accord politique a été finalisé à Vontovorona avec 178 formations. Malgré l'échec de la rencontre initiale de Vontovorona et le verdict du procès du 7 février 2009, condamnant Marc Ravalomanana aux travaux forcés à perpétuité, les membres de l'Escopol se sont efforcés de relancer les travaux, avec l'appui des observateurs du GIC et de la Sadc. Les 3 mouvances ont fait savoir qu'elles refusaient désormais de participer aux consultations, sans toutefois pouvoir s'opposer au cavalier seul de fractions dissidentes. L'émissaire de la Sadc a admis que la participation des trois mouvances n'était plus une condition nécessaire à la poursuite des pourparlers. L'approche « *mouvance* » ayant débouché sur une impasse, c'est désormais l'approche « *parti* » qui est privilégiée. La France a déclaré que la condamnation de Marc Ravalomanana « *ne devait pas remettre en cause les développements positifs enregistrés ces dernières semaines* ». Les rencontres ont donc pu reprendre en dépit du fait que la CNOSC, contestée pour sa supposée « *partialité* » et son « *incapacité à mener une médiation* », s'est mise en retrait pour essayer de rebondir et faire de nouvelles propositions. Andry Rajoelina a été consulté pour avis et a encouragé la poursuite des travaux. L'accord conclu est encore fragile, des réserves se sont encore exprimées parmi des groupes ralliés, notamment chez des dissidents de la mouvance Zafy. Il diffère assez peu de celui d'Ivato. Les changements portent principalement sur la nouvelle appellation des deux chambres du Parlement de la Transition, ainsi que sur le nombre de leurs membres (revu à la baisse à la demande du président de la HAT mais encore jugé pléthorique). Les participants demandent l'installation des assemblées avant la « *Conférence nationale* » du 13 septembre. L'accord, un fois validé par Andry Rajoelina, devrait servir de base de discussion pour ce grand rassemblement. Les membres de l'Escopol se sont retrouvés pour préparer des propositions de nomination aux postes à pourvoir dans les nouvelles institutions.

La mouvance Ravalomanana évincée de la direction du Tim. La branche du parti qui s'est ralliée à la démarche de l'Escopol a annoncé qu'une réunion du Conseil national s'était tenue et avait nommé Raharinaivo Andrianantoandro président par intérim. La mouvance se trouve ainsi évincée des organes dirigeants du parti. Le vote a été contesté par Mamy Rakotoarivelo (« *co-président* » de la Transition selon les Accords de Maputo), par le président national du parti (en exil) et par le Tim Europe. Le parti est déchiré entre ceux qui soutiennent encore l'approche par mouvance et ceux qui ont opté pour l'approche par parti. Une division qui risque de mener à la perte la mouvance Ravalomanana, selon des observateurs.

Opération Carte Nationale d'Identité: 46% des prévisions réalisés. L'opération, lancée en janvier 2010, est une grande première à Madagascar. Elle vise pour la 1^{ère} fois l'ensemble des 119 districts et porte sur la distribution de 600.000 CNI entre de mars et décembre. A la fin du 1^{er} semestre, l'objectif était atteint à 46%.

Droits humains, gouvernance

Marc Ravalomanana condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité pour « *meurtre et complicité de meurtre* ». Deux militaires ont été jugés coupables de complicité de meurtre. Parmi les 19 accusés, 9 ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, 3 condamnés pour usurpation de fonction, les autres, en majorité membre de la sécurité présidentielle, ont été relâchés au bénéfice du doute. Le responsable de la sécurité de la HCC, Ralitera Andrianandraina, écope d'une peine de 2 ans avec sursis, [*Il possède la double nationalité franco-malgache*]. L'avocat français Joseph Breham, qui représentait l'association des victimes (AV7), estime que le procès « *respectait les canons d'un procès équitable, conforme aux standards internationaux* ». Il dénonce la « *politique de la chaise vide* » adoptée par 14 accusés et certains défenseurs « *pour pouvoir discréditer ensuite la décision* ». « *Pendant l'instruction et le procès, tous les avocats présents ont pu s'exprimer tout à fait normalement* », a souligné Me Breham. « *Une vérité assez claire est ressortie : il y a eu un massacre planifié, organisé, par l'ancien président et le directeur de sa sécurité, entre autres* », a-t-il estimé. Pour la défense, « *ce n'est pas une décision sérieuse car la justice actuelle est trop instrumentalisée par le régime en place. [...] Le but est de le condamner [Marc Ravalomanana] pour qu'il ne puisse pas rentrer à Madagascar et se présenter aux futures élections* ». L'ancien président a toujours nié avoir donné l'ordre de tirer. Il a également maintes fois réitéré la « *nécessité d'une enquête indépendante qui déterminerait avec exactitude d'où venaient les balles, de qui a émané l'ordre de tirer et qui a conduit la foule dans une zone rouge* », tout en affirmant avoir déjà demandé à l'ONU « *d'envoyer des enquêteurs pour savoir d'où venaient les tueurs* ». Nombre d'analystes ont estimé que l'ancien président ne pouvait être jugé que par une Haute Cour de Justice, à l'instar des anciens dirigeants que Marc Ravalomanana avait fait condamner après 2002 par des Cours ordinaires. Les familles des victimes vont bénéficier de mesures de dédommagement mais l'association AV7 n'est pas satisfaite du montant annoncé et va saisir la Cour de Cassation. Les familles des 55 victimes piétinés et calcinés du «

Lundi Noir » (26 janvier 2009) s'étonnent que la Justice n'ait pas encore statué sur cette affaire et suspectent le pouvoir de ne pas vouloir faire toute la lumière sur ces événements. Ralitera Andrianandraina, bien que bénéficiant d'un sursis, n'a pas pu recouvrer la liberté : il est inculpé dans deux autres dossiers et incarcéré depuis le 4 mai 2009. Il est l'époux d'Ihanta Randriamandranto, leader emblématique des « *femmes légalistes* ».

La condamnation de Marc Ravalomanana mise en doute par l'Afrique du Sud. Selon la presse sud-africaine, le ministre sud-africain des Relations internationales a mis en doute la procédure judiciaire qui a abouti à la condamnation de l'ex-président. Le quotidien *Les Nouvelles* fait remarquer que ces déclarations ne sont pas en phase avec la position des autorités françaises

Procès contre les journalistes de *La Gazette*. Une défaite saluée comme une victoire en raison de la dépenalisation du « délit de presse ». Le quotidien titre : « *Grande victoire pour la presse* » pour annoncer à ses lecteurs que le journal a perdu le procès que lui a intenté Mamy Ravatomanga, riche opérateur économique. Il a été condamné à une amende de 200.000 Ar et au franc symbolique de dommages-intérêts. Le plaignant a estimé qu'un article le concernant était diffamatoire, bien qu'ayant été « *sourcé* » auprès du DG du Bianco. Le journal claironne sa « *victoire* » car aucune peine d'emprisonnement n'a été prononcée, en dépit du réquisitoire du plaignant. Il estime que ce jugement fera jurisprudence et se félicite de l'indépendance du magistrat. Le long combat pour la dépenalisation du « *délit de presse* » va-t-il aboutir ?

Affaire Elimberaza Mandridake / *Radio Soatalily* de Toliara : 7 jeunes responsables de la manifestation du 27 août au cours de laquelle des débordements se sont produits devant la radio *Soatalily*, ont été écroués. L'enseignant-chercheur franco-malgache Elimberaza Mandridake (Limby) a disparu de son domicile au lendemain de la manifestation. Il dit avoir été enlevé par la FIS dans la nuit et conduit vers une destination inconnue. Il aurait réussi à s'échapper et serait en fuite. Limby a affirmé que la manifestation avait été autorisée et que les forces de l'ordre ont fait un usage abusif de la force. Des informations contradictoires ont circulé sur ces événements. Les médias pro-HAT avaient affirmé que la radio avait été pillée et incendiée. La *RNM* a précisé par la suite que les manifestants n'avaient fait que brûler des pneus pour barrer la route aux forces de l'ordre. *La Vérité* s'en est pris vivement à l'enseignant pour avoir « *fustigé le régime transitoire et les différentes initiatives qu'il a entreprises pour sortir le pays de l'impasse* ».

Actualité économique et sociale

La BAD prévoit un taux de croissance négatif pour 2010 (-0,4%) alors que l'objectif gouvernemental était une croissance de 2,6%. L'impact de la crise politique est toutefois limité en raison de l'importance de l'économie informelle (70%). La crise a été fortement ressentie dans les secteurs tournés vers l'exportation. Au cours du 1^{er} semestre, les exportations ont chuté de 8,7% par rapport à la même période de 2009. Une diminution qui n'est pas seulement imputable à la crise politique et à l'insécurité qui s'est généralisée tant en milieu rural qu'en zone urbaine. La chute des cours sur les marchés internationaux l'expliquent en partie. Cependant, les variations sont plus sensibles au niveau des importations, qui ont baissé de 27,9% sur cette même période. Un fait particulier retient l'attention : chute des importations de biens d'équipement (-44,6%).

La Présidence gèrera directement les 100 millions de dollars versés par le consortium Wisco. Décision prise dans le cadre de la Loi de Finances rectificative dont l'adoption a été rendue nécessaire par la poursuite du gel des aides extérieures. La Présidence va utiliser une partie de ces fonds à la création d'hôpitaux, de centres de santé, de stades et d'un grand complexe culturel à Antananarivo. Tous ces projets doivent être bouclés dans les 6 mois. L'utilisation des fonds sera pilotée depuis la Présidence, en lien avec les différents ministères, dans le cadre d'un programme d'« *Appui de la Présidence aux grands projets et des secteurs sociaux* ». Ce programme d'investissement soulève des interrogations chez les commentateurs, qui suspectent des trafics d'influence (absence d'appel d'offre) et contestent la légitimité de la Transition à ce lancer dans de tels projets à des fins probablement électoralistes.

Tiko : 70 conteneurs vendus aux enchères par les Douanes. Le groupe n'a cessé de réclamer ses biens qui sont bloqués à Toamasina depuis avril. La vente est destinée à couvrir le recouvrement des arriérés de Tiko et à régler les frais de stockage des marchandises, que Tiko n'aurait jamais été autorisé à enlever.

La chasse au gaspillage est ouverte au sein des institutions publiques. Présentant le contenu de la Loi de Finances rectificative, le ministre des Finances a déclaré : « *les crédits ouverts aux institutions publiques ont baissé de 44%. C'est un énorme effort que l'on accomplit à tous les niveaux et nous croyons, malgré cela, que les affaires publiques continueront de tourner normalement* ». Il assure cependant que les rémunérations des fonctionnaires sont assurées. Les dépenses pour l'organisation de la « *Conférence nationale* », des élections, et le fonctionnement des nouvelles institutions de la Transition seraient incluses dans cette Loi de Finances.